



EPREUVE : **17^{ème} rallye-sprint Villersois**

VISA ASAF N° : 034/2022

DATE : **vendredi 11 et samedi 12 novembre 2022**

ORGANISATEUR : **Motor Club Hannutois A.S.B.L.** N° D'ENTREPRISE : 0415 025 188

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE:

Etablissements LENS-CAR, rue de la Science 1, 4530 VILLERS-LE-BOUILLET

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

REGLEMENT PARTICULIER

AVERTISSEMENT !!!

Depuis le 1^{er} janvier 2021, dans **TOUTES LES DIVISIONS CHRONOMETREES** (sauf AC/KC et slalom) de toutes les épreuves où la vitesse est l'élément de classement prépondérant, certains équipements sont imposés aux concurrents et aux véhicules.

Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 23 décembre 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.

http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/equipements_securite_2021.pdf

Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier.

Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF ou par les autorités civiles.

Les dispositions y relatives, reprises dans les règlements particuliers d'épreuves, seront libellées en MAUVE.

Voir le dernier protocole établi, sur le site www.asaf.be.

I TIMING

03/10/2022		Parution du Règlement Particulier
04/10/2022		Date de début des engagements
03/11/2022	12h00	Clôture des inscriptions à droits simples
08/11/2022	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés
08/11/2022	18h00	Attribution des numéros
	20h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux Site : www.motorclubhannutois.be Page officielle Facebook https://www.facebook.com/RSVillersois
11/11/2022	10h00	Ouverture du secrétariat Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage.
	10h30	Distribution du road-book et début des reconnaisances Ouverture des VT . Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux)
	15H00	Clôture de la distribution du Roadbook
	18h00	Clôture des VT
	18h30	Fermeture du secrétariat
	18h30	Fin absolue des reconnaissances
12/11/2022	07h00	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires (
	07h00	Début des reconnaissances dérogatoires (uniquement si dérogation écrite sollicitée par le concurrent et accordée par l'organisateur)
	07h30	Fermeture des VT complémentaires
	07h30	Fin des reconnaissances dérogatoires
	08h00	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	08h16	Ouverture du parc fermé de départ
	08h31	Départ de la première voiture pour la 1 ^{ère} boucle
	11h31	Départ de la première voiture pour la 2 ^{ème} boucle
	14h01	Départ de la première voiture pour la 3 ^{ème} boucle
	16h31	Départ de la première voiture pour la 4 ^{ème} boucle
	17h21	Arrivée de la première voiture au Parc fermé
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions 4,3,2, 1, PH et PH/SR: <u>affichage des résultats officiels</u> 30' après l'affichage des résultats finaux : <u>affichage des résultats OFFICIALES</u> 30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>publication des résultats 4,3,2,1,et PH et PH/SR, par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u> 60' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>proclamation des résultats</u>

Infos, règlement, bulletin d'engagement
classements évolutifs et classement final sur :

www.motorclubhannutois.be

II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

Le **vendredi 11 et le samedi 12 novembre**, une épreuve dénommée **RALLYE-SPRINT VILLERSOIS**, sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

L'épreuve n'est PAS « OPEN » (ENPEA)

	<u>DIRECTION DE COURSE</u>	
Directeur de course :	JADOT Joseph	Lic. : 403
Directeurs de course adjoints :	CHARLIER Thierry	Lic. : 413
	DELDIME Didier	Lic. : 636
	DORMAL Jean-Claude	Lic. : 415
	JADOT Jérôme	Lic. : 418
Directeur de sécurité :	RAVET Jacques	Lic. : 401
Directeurs de sécurité adjoints:	BORLEZ Robert	Lic. : 534
	DIET Emile	Lic. : 628
	SEVRIN Lambert	Lic. : 419
	SLEYPENN Bernard	Lic. : 635
	SLEYPENN Michel	Lic. : 634
Secrétaire du meeting :	BOLLY Laurette	Lic. : 632
Secrétaire adjoint :	REMACLE Françoise	Lic. : 637
Relations concurrents :	JAMOUL Eric	Lic. : 629
	JAMOUL Olivier	Lic. : 631
	FRANKENNE Jacques	Lic. : 416
Responsable du parcours :	CHARLIER Thierry	Lic. : 413
Responsable de l'E.S. :	JADOT Jérôme	Lic. : 418
Responsable équipe de sécurité :	MODAVE Louis	Lic. : 20402
Responsable parc :	TANIER Frédéric	Lic. : 20523
Bureau de calcul :	WATHELET Philippe, CLEMENS Michèle	
Service médical :	C.R.S. DUVILLE Christian	
Ambulances:	DEUX (Ambuce Racing Team)	

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission SPORTIVE :

Président du Collège :	ROQUET Michel	Lic : 951
Membre	WALBRECQ Laurent	Lic : 022

Commission TECHNIQUE :

Président du Collège:	SAINT-REMY Guy	Lic. : 406
Membres :	HENAUT Thierry	Lic. : 444
	SCHULJENKO Nicole	Lic. : 409
	GERLACHE Eric	Lic. : 434
	MONBALLIN Didier	Lic.: 431
Secrétaires:	PEREIRA Magali	Lic. : 432
	RENARD Mathilde	Lic. : 445

<u>Inspecteur-Sécurité :</u>	BRASSEUR Joël	Lic. : 450
------------------------------	----------------------	------------

PERMANENCE

Avant et après le meeting :

Site du Motor Club Hannutois : www.motorclubhannutois.be

JADOT Joseph, avenue, Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 HEUSY

☎ 0471/205702 ✉ jadotjoseph@gmail.com

CHARLIER Thierry, rue de la Villa, 2, 4530 VILLERS-LE-BOUILLET

☎ 0478/63.72.99 ✉ charlierthierry323@hotmail.com

JADOT Jérôme, rue du Moulin, 10 4180 HAMOIR,

☎ 0496/364362 ✉ jadotjerome@hotmail.com

TABLEAU D’AFFICHAGE

Situation exacte : Hall des établissements **LENS-CAR**, rue de la Science 1, 4530 VILLERS-LE-BOUILLET (volets du garage)

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Le Rallye-sprint Villersois entre en ligne de compte pour le championnat de la **Fédération Wallonie-Bruxelles, le Challenge des Boulingueurs de l’A.S.A.F., le championnat de la C.S.A.P. de Liège, de la C.S.A.P. du Brabant et de la C.S.A.P. Luxembourg.**
RAPPEL : l'épreuve n'est **PAS OPEN (ENPEA)**

Art. 3. Admission des véhicules

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi qu ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR).

Art. 4. Description du parcours

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape **spéciale « SHOW »** d'une longueur de **14.410 m** (dont 0 % de terre), et sur **6.420 m de liaison**, à parcourir **4 fois**, soit au **total 83.820 m**, dont **57.640 m d'ES**

Les Divisions **PH** prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions.

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement**, accompagné de la **fiche des "Vérifications"**, du document « **Copies des licences** » de l'équipage, ainsi que des **demandes éventuelles de TP/DEVRA** parvenir par **engagement en ligne** **en respectant la procédure suivante, via le site Internet** www.motorclubhannutois.be.

- **Les informations demandées sur le bulletin d'engagement seront à compléter en ligne.**
- Les **copies des licences Pilote/Copilote** seront à télécharger sous **format JPEG (JPG)** lors de l'inscription en ligne.
- Les **demandes éventuelles de TP** seront à télécharger sous **format PDF** lors de l'inscription en ligne.

La procédure d'engagement pourra avoir lieu :

- **Entre le 4 octobre et le 3 novembre 2022** (avant 12 H 00), période durant laquelle le "**droit simple**" sera d'application
- ET
- **au plus tard, le 8 novembre** avant 12H00, ce qui entraînera une **majoration automatique du droit (+ 20%)**.

Passé ce délai, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription

Les **originaux complets signés** (engagement, feuille de vérification, TP éventuel(s)) seront à remettre lors du passage aux **vérifications administratives, le vendredi 11 novembre**.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

5.2. Copies des licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et copilotes) sont **impérativement tenus de joindre à leur demande d'engagement en ligne**, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/RACB) en **format JPEG**, en cours de validité (càd année 2022).

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !

5.3. LICENCES - TITRES DE PARTICIPATION 1-JOUR (TP)

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS et être en cours de validité.

Tous les concurrents ne disposant pas d'une licence donnant droit à leur participation (ASAF/VAS suffisante et en cours de validité) pourront solliciter un TP.

Les Informations concernant le demandeur, l'agrément du Médecin généraliste traitant et, pour les 45 ans et plus, l'agrément du Médecin Cardiologue seront fournis à l'organisateur.

Les **formulaire de demande** de TP portant le **numéro 1** (pour les pilotes RACB) et/ou **2** (pour tous les autres concurrents belges), joints au présent règlement, dûment complétés, **seront annexés à la demande d'engagement et renvoyés en FORMAT PDF en même temps que celui-ci**, à l'organisateur, accompagné des documents repris ci-dessous :

- Mention de l'expérience et/ou justificatifs (licence RACB 2022) si la demande concerne un niveau A3
- Copie du permis de conduire s'il s'agit d'une demande de TP A4

Tous ces documents devront impérativement être rentrés en même temps que l'engagement. Le montant du droit afférent au(x) TP sollicité(s) (50€ par TP) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris à l'article 5.5.

ATTENTION :

- Une fois la demande de TP introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve.

- Si un concurrent s'est inscrit avec un "TP", il doit participer à l'épreuve avec ce même "TP" (aucune licence annuelle ne sera acceptée, en remplacement, pour l'épreuve concernée) à défaut de quoi, le concurrent perdra, de plus, le montant de son engagement.

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP" ASAF, autorisent la participation des pilotes et copilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.

Ces licences et "TP" étant **STRICTEMENT réservés aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge**, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation.

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

5.4. Nombres maximaux d'engagés

Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 120, en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes **24** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **120** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Toutefois, les réservistes dont le paiement aura été enregistré à la même date que le 120^{ème} équipage retenu (suivant le listing bancaire ou la date de réception de l'engagement en ligne) seront admis à prendre part à la course.

5.5. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul équipage.**
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.**
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.

- En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles.
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

Du **4 octobre au 3 novembre** (date de l'enregistrement),

- le droit d'engagement pour les **Div. 1, 2 et 3** s'élève à **185€**,
- le droit d'engagement pour la **Div. 4** s'élève à **230€**,
- le droit d'engagement pour les **Div. Prov'Historic** (PH Classic et S/R) s'élève à **185 €**

Les montants des droits d'engagement doivent être majorés de 20% pour les inscriptions enregistrées entre le 4 novembre et le 8 novembre.

Soit : en D1-2-3 : 222 € - en D4 : 276 € - en PH Classic & S/R : 222 €

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **à ces mêmes dates et moments.**

N° IBAN : **BE47 1450 5516 6080** Intitulé : **Motor Club Hannutois** avec en **communication**:

1. "RS Villersois"
2. "Pilote – copilote" (équipage)
3. "X" – "XX" (division et classe)
4. 04 _ / _ _ _ _ _ (1 numéro de GSM valable qui ne sera en aucun cas diffusé)

Attention aux délais bancaires.

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

5.6. Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.

Attention : l'annulation intervenue à la suite des directives édictées pour lutter contre la crise sanitaire Covid19 n'est pas assimilée à « un cas de force majeure » étant entendu qu'elle n'est pas imprévisible ni inattendue. Les sommes versées par les concurrents aux organisateurs, leur seront donc, en pareil cas, intégralement remboursées.

- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**)** DOIT signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la

signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

5.7. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)

L'attribution des numéros aura lieu le 8 novembre à 18 h 00 avenue Nicolas Defrecheux, 44 Bte C à 4802 HEUSY

L'affichage des numéros de départ aura lieu le 8 novembre à 20 h 00 sur le site <http://www.motorclubhannutois.be> et sur la page Facebook <https://facebook.com/RS Villersois>

Permanence **jusqu'à : 22 H 00** : 0471/205702 (Joseph Jadot)

La liste sera également transmise par mail à chaque équipage.

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribuées de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans **l'ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à leur Division.

Art. 6. ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Situation du Parc d'assistance: rue de la Métallurgie (zoning de Villers-le-Bouillet).

L'assistance n'est pas autorisée en dehors de la zone située entre le CH Parc assistance IN et le CH Parc assistance OUT = Parc fermé IN.

Toutefois, une zone d'assistance réduite au temps minimum nécessaire au changement des 4 pneumatiques (mais où toute intervention est autorisée pour tous les concurrents de toutes les divisions) sera prévue entre le CH Parc Fermé de regroupement OUT et le CH de départ de l'ES.

L'usage d'une **bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire**, sous peine d'une **amende automatique de 25 €**.

Station d'essence accessible durant l'épreuve : NON

Art. 7. RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le **vendredi 11 novembre, entre 10 h 30 et 18 h 30**.

Les reconnaissances devront être effectuées avec des **voitures banalisées et identifiables par l'organisateur** ; la reconnaissance avec les voitures de compétition est strictement interdite.

Lors des reconnaissances, le port du casque est INTERDIT.

Les reconnaissances n'étant pas des entraînements, la vitesse doit être modérée et impérativement adaptée à la situation (agglomérations !)

Les équipages qui ne peuvent effectuer les reconnaissances le 11 novembre et qui en auront fait la demande écrite au préalable et auront obtenu la dérogation, auront la possibilité de reconnaître le parcours le samedi 12 novembre entre 7 h 00 et 7 h 30 dans le strict respect de ce qui précède.

La reconnaissance en dehors de la seule période prévue est strictement interdite dans l'intérêt de la poursuite de l'organisation de l'épreuve et la survie du sport automobile en général.

Elle entraînera la mise hors-course sans remboursement des droits d'engagement.

Merci pour la bonne compréhension de ces dispositions !

Les juges de fait habilités à juger ce qui précède sont : Joseph Jadot – J.-C. Dormal – D. Jamoul – L. Sevrin – J. Ravet - E.Diet – O. Jamoul – E. Jamoul – Jérôme Jadot – D. Deldime – T. Charlier

Art. 8. PARC FERME

Le parc fermé sera situé sur le parking des établissements Lens-Car, rue de Science, 1 à Villers-le-Bouillet

Il sera accessible le 12 novembre, à partir de 8 h 16 (1 voiture par minute)

Aucun véhicule ne pourra se trouver dans le parc fermé auparavant.

Art. 9. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Il est impératif que les engagements rentrés soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et copilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par e-mail (jadotjoseph@gmail.com), **AVANT le jeudi précédant immédiatement l'épreuve (avant-veille), à 12h00**. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation, aucune signature de document ne sera autorisée lors de l'épreuve).

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

Afin d'éviter les files inutiles, l'organisateur convoquera (via l'envoi par mail, la publication sur le site et la page Facebook) chaque équipage afin qu'il retire le roadbook et autres documents (assistance, numéros, etc.).

Cette information sera communiquée au plus tard le jeudi après l'attribution des numéros

Les Commissaires Sportifs procéderont à un contrôle aléatoire qui pourra se faire lors des Vérifications Techniques ou Administratives ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises).

L'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité, certificats divers).

Rappel : l'organisateur procédera à un contrôle systématique du permis de conduire le samedi 12 novembre à l'entrée du parc fermé de départ.

Art. 10. VERIFICATIONS TECHNIQUES (Durée des VT – Voir art. 12 du CCCT)

N.B. : Une COPIE de tous les DOCUMENTS de bord de la voiture devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le **VENDREDI 11 novembre à partir de 10 H 30**, suivant l'heure indiquée sur le document qui sera préalablement transmis aux concurrents, par mail et qui sera également édité sur le site internet et le FB de l'organisateur.

Emplacement : Hall des établissements **LENS-CAR**, rue de la Science 1, 4530 VILLERS-LE-BOUILLET.

Les vérifications techniques complémentaires auront lieu le samedi 12 novembre entre 7 h 00 et 7 h 30.

Emplacement : Hall des établissements **LENS-CAR**, rue de la Science 1, 4530 VILLERS-LE-BOUILLET

Seuls les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront s'y présenter pour une première vérification.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

N.B. : Le paiement de toutes les opérations se fera obligatoirement de manière électronique, via l'appareil SUM UP de l'ASAF en fonction sur place (sauf lorsque le réseau ne le permet pas).

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8, du RPR).

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : garage des établissements **LENS-CAR**, rue de la Science 1, 4530 VILLERS-LE-BOUILLET. Le concurrent suivra les indications de l'organisation et des commissaires techniques.

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Art. 11. DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Art. 12. OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Etablissements **LENS-CAR**, rue de la Science 1, 4530 VILLERS-LE-BOUILLET

Art. 13. PROCLAMATION DES RESULTATS – REMISE DES TROPHEES

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage, Hall des Etablissements **LENS-CAR**, rue de la Science 1, à 4530 VILLERS-LE-BOUILLET (**volets du garage**) et officialisé dans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs.
- Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 12 novembre, 60 minutes après l'officialisation des résultats dans le hall des établissements **LENS-CAR**, rue de la Science 1, 4530 VILLERS-LE-BOUILLET
- Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - Autres récompenses éventuelles
 - 3 premiers de la Division PH S/R (pilote et copilote)
 - Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18 et 19)
 - 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19, confondues)
 - 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)
 - 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
 - Les 3 premiers de chaque classe de la Div. 1, 2, 3, 4 (pilote et co-pilote)
 - Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
 - Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
 - Les premières Dames (dans les classements de toutes les Divisions : PH – PH SR – Div 1-2-3 – Div. 4)

Art. 14. DIVERS

- * Road Book d'assistance (carte) – voir verso du carton spécifique d'accès: rue de la Métallurgie à Villers-le-Bouillet.
 - .Interdiction d'occuper des accès et parkings privés.
 - .Ramassage des déchets obligatoire.
- * Accès "assistance": 2 cartons spécifiques par concurrent à apposer visiblement sur le pare-brise du véhicule qui entre dans le parc d'assistance (non valable sans N° de plaque).
- * Programme : hall LENS CAR (caravane avec achat des tickets)
- * Restauration : au PC de l'épreuve suivant règles Horeca en vigueur
- * Logement : voir région Huy-Waremme

Art. 15. LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

Giovanni SGHERZI Lic. N° 402 en date du 14/09/22, pour la CSAP Liège

Bernard HAYEZ, Lic. N° 1, le 15 septembre 2022, pour le GT et le Secrétariat de l'ASAF

La licence d'homologation du parcours a été délivrée en date du 28/07/2022 par Joël BRASSEUR, Lic. N° 450

Club organisateur : **MOTOR CLUB HANNUTOIS**
 Epreuve : **Rallye-sprint Villersois** Date : 11 et 12 novembre 2022

N°

Inscription en ligne obligatoire
Voir site www.motorclubhannutois.be

*** MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION**

Engagement reçu le : / /	Paiement reçu le : / / Op :	Div. :	Cla :	Ordre de réception :
--------------------------	---------------------------------------	--------	-------	----------------------

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme : / « »	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le : / /	Adresse :		N° :
Code postal :	Localité :		
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.			
Si nous devons vous contacter :	N° Tél/ GSM :	E-mail :	
	ASAF	VAS	N° Licence
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> LG <input type="checkbox"/> LX <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/> LI <input type="checkbox"/> OV <input type="checkbox"/> VB <input type="checkbox"/> WV <input type="checkbox"/>
	Type	Ecurie	
	

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme : / « »	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le : / /	Adresse :		N° :
Code postal :	Localité :		
Si nous devons vous contacter :	N° Tél/ GSM :	E-mail :	
	ASAF	VAS	N° Licence
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> LG <input type="checkbox"/> LX <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/> LI <input type="checkbox"/> OV <input type="checkbox"/> VB <input type="checkbox"/> WV <input type="checkbox"/>
	Type	Ecurie	
	

VEHICULE :	Marque :	Type :	Plaque N° :
-------------------	----------------	--------------	-------------------

Année de construction :	N° de Châssis :	Cylindrée :
-------------------------------	-----------------------	-------------------

Compagnie d'assurance :	Police N° :
-------------------------------	-------------------

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Toutes sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra être enregistrée !

<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / / (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)

Signature du pilote	<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance. Signature du copilote
---------------------	---

Club organisateur : **MOTOR CLUB HANNUTOIS**
 Epreuve : **Rallye-sprint Villersois** Date : 11 et 12 novembre 2022

N°

Inscription en ligne obligatoire
Voir site www.motorclubhannutois.be

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.
Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature						
/ « »												
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature						
/ « »												
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cyl.	Div.	Cla.
			cc		
Compagnie d'assurance :			Police n° :		

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins	
Eclairage		Anneaux de remorquage	
Documents de bord		Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :	
Arceau de sécurité		Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de classe	
Batterie		Conformité de division	
Extincteur		Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête		(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Casque / HANS		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres		COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N° :	
Ornement extérieur		Nom/Cachet :	
Echappement			
Protections des tuyauteries			
Poids			
Elargisseurs de voies		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Pneumatiques			

Copies de vos licences "sportives" 2022 FORMAT JPG
A joindre à votre inscription en ligne (obligatoire)
Voir site www.motorclubhannutois.be

N°

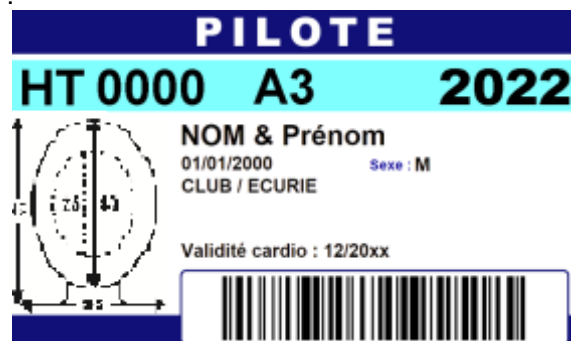
Pilote :

- Je possède une licence RACB.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire 1 est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je ne possède pas de licence.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire 2 est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- ~~Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)~~
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS** – Voir ci-dessous**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



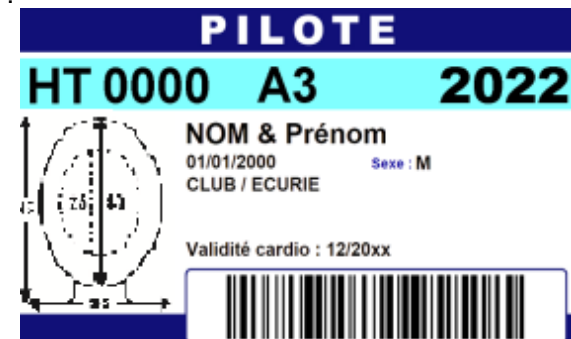
Copilote :

- Je possède une licence RACB.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire 1 est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je ne possède pas de licence.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire 2 est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- ~~Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)~~
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS** – Voir ci-dessous**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport éventuelles ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

